

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 7 avril 2015
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 7^E JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE QUINZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Denis Brousseau; monsieur Claude Cuillerier; monsieur Christian Desjardins; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que madame Karine Venne, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Jean-Marie Rugira, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire et monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; madame Line Girard, directrice, service des ressources financières et directrice par intérim, service des ressources humaines; madame Sylvie Chartrand, directrice, formation professionnelle; monsieur Jean-Michel Nahas, coordonnateur, Bureau des communications et des relations de presse; madame Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale adjointe, secrétariat général; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC14/15-04-122

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « École Île-des-Sœurs » (à la demande de madame Caroline Varin);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2015**
- 3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
- 4. CORRESPONDANCE**

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
 - 5.1 Secteur des jeunes**
 - A) Présentation – Entente de partenariat avec l'UNESCO (Information verbale) (Invitée : Mme Aida Kamar)
 - 5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle**
 - A) Offre de service 2015-2016 - Projet aux fins de consultation
- 6. SERVICES ADMINISTRATIFS**
 - 6.1 Ressources humaines**
 - A) Cessation partielle des activités durant l'été 2015
 - 6.2 Ressources financières et ressources informatiques**
 - A) Document « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys » pour les années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2015 – Retour de consultation et adoption
(Document partiellement déposé séance tenante)
 - 6.3 Ressources matérielles**
- 7. SECRETARIAT GÉNÉRAL**
 - A) Règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires pour 2015-2016 – Projet aux fins d'avis public préalable (art. 392, LIP)
 - B) Amendements au Règlement de délégation de pouvoirs – Adoption
- 8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 8.1 Organisation scolaire**
 - A) Projet de modification des bassins d'alimentation des écoles Beau-Séjour, Cardinal-Léger et Enfants-du-Monde et création d'un bassin pour la nouvelle école primaire Saint-Laurent Ouest – Retour de consultation et adoption
 - B) Projet de modification du bassin d'alimentation de l'école Île-des-Sœurs et création d'un bassin pour la nouvelle école primaire Île-des-Sœurs II – Retour de consultation et adoption
 - C) Critères d'inscription 2016-2017 – École Guy-Drummond – Adoption pour consultation
 - D) Critères d'inscription 2016-2017 – École Jonathan – Adoption pour consultation

- E) Critères d'inscription 2016-2017 – École Nouvelle-Querbes – Adoption pour consultation
- F) Écoles John-F.-Kennedy, Marguerite-Bourgeoys, L'Eau-Vive et Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé – Modifications aux actes d'établissement – Adoption pour consultation
- G) École Saint-Laurent, école du Sas, Centre d'éducation des adultes Outremont et Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé – Modifications aux actes d'établissement – Adoption pour consultation

8.2 Planification stratégique

8.3 Vérification interne et reddition de compte

8.4 Communications

8.5 Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l'ACELF
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 3 février 2015
- D) Capsule d'internationalisation
- E) Participation au 39^e congrès annuel de la Fédération des comités de parents du Québec les 29 et 30 mai 2015

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
 - Contexte budgétaire
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 24 février au 30 mars 2015
- D) Renouvellement de l'adhésion de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) pour l'année 2015-2016
- E) Renouvellement de l'adhésion de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à Sport et Loisir de l'Île de Montréal (SLIM) pour l'année 2015-2016

12. QUESTIONS DIVERSES

- A) École Île-des-Sœurs

13. INFORMATION

- A) Critères d'inscription – Modalités pour un tirage au sort

14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Dispense de
lecture par le
secrétaire général**

CC14/15-04-123

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 10 mars 2015, a été remis aux commissaires le jeudi 5 mars 2015;

**Approbation du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du
Conseil des
commissaires,
tenue le 10 mars
2015**

CC14/15-04-124

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité de dispenser le secrétaire général de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Monsieur Christian Desjardins indique qu'à la page 125, on aurait dû lire « **SUR PROPOSITION DE** monsieur Christian Desjardins... » au lieu de « **SUR PROPOSITION DE** madame Abi Koné... ».

Madame Caroline Varin souligne qu'à la page 129 on aurait dû lire « ...se faire entendre au sujet du transport scolaire. » au lieu de ...« se faire entendre du conseil d'établissement de l'école Île-des-Sœurs, au sujet... ».

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le 10 mars 2015, tel que déposé et corrigé séance tenante.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Affaires découlant
du procès-verbal**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Correspondance

Il n'y a pas de document de correspondance.

**Période de
question du
public**

1. Madame Holly Manning et madame Stephanie Smith, répondantes pour un groupe de parents de l'école Île-des-Sœurs, interviennent au sujet du transport scolaire. Ils proposent que l'horaire du matin déterminé pour l'autobus dédié aux enfants du secteur Roland Jeanneau soit modifié de façon à ce que les élèves quittent leur domicile au plus tôt 25 minutes avant le début des classes. Après 3 ans de demandes actives quant à l'heure de départ et quant à la durée du trajet entre le moment où les enfants quittent la maison et le début des classes, ils ont espoir que leur demande soit entendue. De plus, les parents du secteur Roland Jeanneau demandent que leur secteur soit intégré au bassin de la nouvelle école Île-des-Sœurs.

Madame la présidente explique qu'une amélioration est déjà prévue. Il est aussi prématuré de répondre précisément quant à la situation des inscriptions à la nouvelle école. Des pistes de solutions sont avancées. Le Conseil des commissaires est sensible à la situation.

Monsieur Yves Sylvain complète en indiquant que, ce soir, les nouveaux bassins seront adoptés. Les inscriptions pour ces écoles commencent demain. Les circuits ne peuvent pas être planifiés avant la fin des inscriptions. La situation va toutefois s'améliorer. Il y aura un changement d'horaire pour le début des classes à l'école Île-des-Sœurs et la nouvelle politique de transport scolaire devrait aussi améliorer la situation. L'objectif est de ne pas dépasser 50 minutes de transport, ce qui devrait déjà améliorer de 25 minutes la situation actuelle.

2. Monsieur Luc Jacob, président SEOM, rappelle qu'à la dernière séance du Conseil des commissaires, une demande avait été faite à l'effet que le Conseil prenne position se positionne sur certains éléments des dépôts patronaux. Le Conseil des commissaires avait refusé de se prononcer et cela a été très mal accueilli par les membres du SEOM.

Il réitère la demande au Conseil des commissaires de se prononcer. Il demande également ce que les commissaires entendent faire face aux compressions annoncées.

Madame Diane Lamarche-Venne mentionne que le Conseil ne se positionnera pas sur les offres patronales. Elle explique toutefois que le Conseil est préoccupé par la situation des compressions.

Monsieur Yves Sylvain complète.

**Présentation –
Entente de
partenariat avec
l'UNESCO**

Vu l'absence de madame Aïda Kamar, le traitement de ce dossier est reporté à la séance ordinaire du mois de mai.

**Offre de service
2015-2016 -
Projet aux fins de
consultation**

CE14/15-04-125

Documents déposés :

- A) Sommaire du projet;
- B) Tableau synthèse – offre de service 2015-2016 dans les centres de formation générale;
- C) Tableau synthèse – offre de service 2015-2016 dans les centres de formation professionnelle;
- D) Libellé des articles 251 et 254 de la Loi sur l'instruction publique.

Madame Sylvie Chartrand fait la présentation du dossier.

ATTENDU que la Commission scolaire doit déterminer les services éducatifs qui seront dispensés par chaque centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes conformément à l'article 251 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU que les Services de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle, aux entreprises et de formation continue ont préparé une offre de service en formation générale et en formation professionnelle, pour l'année 2015-2016, en collaboration avec les directions de centre;

ATTENDU que la Commission scolaire doit consulter les enseignants avant le 07 mai 2015, sur la répartition des services éducatifs dans les centres, conformément à l'article 254 de la Loi sur l'instruction publique;

SUR PROPOSITION DE madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité :

D'accepter, aux fins de consultation, l'offre de service 2015-2016, telle qu'apparaissant aux documents déposés au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récités et, de procéder à la consultation des enseignants selon les procédures prévues à cet effet.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Cessation
partielle des
activités durant
l'été 2015

CE14/15-04-126

Documents déposés :

- A) sommaire;
- B) extrait de convention collective;
- C) consultation officielle des syndicats;

ATTENDU les dispositions des conventions collectives du personnel de soutien et du personnel professionnel;

ATTENDU la consultation auprès des syndicats concernés;

ATTENDU la consultation effectuée auprès de la Direction générale;

ATTENDU qu'il y a lieu de maintenir ou de poursuivre certaines activités;

ATTENDU la recommandation de la Direction du Service des ressources humaines;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

De procéder, à la cessation partielle des activités, pendant la période du 20 au 31 juillet 2015 inclusivement, à l'exception des activités des services de garde ouverts pendant la période estivale, des activités nécessaires à l'offre des cours d'été pour les jeunes, des activités d'entretien physique et de nettoyage dans les centres d'éducation des adultes et de la formation professionnelle, des activités de formation dans les mêmes centres sauf des activités de formation inhérentes aux programmes subventionnés par le MELS;

De mandater, le directeur général et les directions générales adjointes, pour autoriser toutes activités autres et non expressément prévues à la présente résolution, si jugées utiles ou nécessaires, durant cette période de fermeture partielle.

PROPOSITION ADOPTÉE.

« Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys » pour les années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017

CE14/15-04-127

Règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires pour 2015-2016 – Projet aux fins d'avis public préalable (art. 392, LIP)

CE14/15-04-128

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Document *“Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys”*, pour les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2015;
- C) Document « Suivi à la consultation »;
- D) Documents de référence.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a soumis à la consultation des comités central et régionaux de parents ainsi qu'aux conseils d'établissements le document intitulé *“Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys”*, pour les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ainsi que de la direction du Service des ressources financières;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le document intitulé « *Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* », pour les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 », déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2015.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Projet de règlement CC-1-2015
- B) Résolution #CC13/14-05-157

ATTENDU QUE par sa résolution CC13/14-05-157, le Conseil des commissaires adoptait son règlement CC-1-2014, par lequel il fixait le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2014-2015;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, il y a lieu d'adopter un nouveau règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires pour l'année scolaire à venir;

ATTENDU les dispositions de l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde,
il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, à titre de projet, pour fins d'avis public, le Règlement CC-1-2015, par lequel le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys fixe la tenue de ses séances ordinaires pour l'année scolaire 2015-2016, dans l'ordre, selon les dates et au lieu énoncés au tableau déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Amendements au
Règlement de
délégation de
pouvoirs –
Adoption**

CE14/15-04-129

Document déposé :

- A) Sommaire
- B) Tableau des modifications proposées au Règlement de délégation de pouvoirs

Monsieur Luc Landreville, président du comité de gouvernance et d'éthique, présente le contexte du dossier, en particulier suite à l'adoption de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*. Me Alain Gauthier répond aux questions des commissaires.

ATTENDU le Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007 et ses modifications;

ATTENDU la nécessité d'apporter certaines modifications à la suite des nouvelles obligations introduites par la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*;

ATTENDU QU'il s'avère également nécessaire d'apporter certains ajustements et modifications découlant, d'une part, de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et de la *Politique d'attribution des contrats et de gestion contractuelle pour les biens, les services et les travaux de construction*, et, d'autre part, des dernières modifications à l'organigramme de la CSMB;

ATTENDU QUE les modifications proposées au Règlement ont été soumises au comité de gouvernance et d'éthique du Conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique s'est prononcé favorablement sur les modifications proposées et, en conséquence, en recommande l'adoption;

ATTENDU QUE le Comité consultatif de gestion a été consulté sur ces modifications le 18 mars 2015 et que ses membres se sont déclarés en accord avec celles-ci;

ATTENDU QUE les modifications proposées ont également été soumises à l'Association des cadres d'établissements de l'Ouest de Montréal et à l'Association québécoise des cadres scolaires, aux fins de consultation;

ATTENDU la recommandation favorable des membres de l'Association des cadres d'établissements de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU la recommandation favorable des membres de l'Association québécoise des cadres scolaires;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les modifications proposées au Règlement de délégation de pouvoirs, tel que présentées au tableau des modifications déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réité;

De fixer le jour d'entrée en vigueur de ces modifications au Règlement CC-2-2007, le jour de la publication d'un avis public à cet effet.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Projet de modification des bassins d'alimentation des écoles Beau-Séjour, Cardinal-Léger et Enfants-du-Monde et création d'un bassin pour la nouvelle école primaire Saint-Laurent Ouest – Retour de consultation et adoption

CE14/15-04-130

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Limites territoriales des nouveaux bassins proposés
- C) Carte géographique des bassins proposés
- D) Synthèse des avis reçus
- E) Avis reçus
- F) Résolution #CC14/15-01-097

ATTENDU la résolution #CC14/15-01-097 du Conseil des commissaires de procéder à la consultation sur le projet de modification des bassins d'alimentation des écoles primaires Beau-Séjour, Cardinal-Léger et Enfants-du-Monde ainsi que la création d'un bassin pour la nouvelle école primaire Saint-Laurent Ouest;

ATTENDU QUE plusieurs écoles primaires de Saint-Laurent Ouest accueillent déjà plus d'élèves que leur capacité d'accueil;

ATTENDU QUE la construction de la nouvelle école primaire Saint-Laurent Ouest sera terminée et qu'elle pourra accueillir des élèves dès la rentrée 2015-2016;

ATTENDU l'assemblée publique d'information tenue le 20 janvier 2015 pour les parents des élèves visés par les modifications de bassins;

ATTENDU les avis favorables reçus des instances consultées, soit les Conseils d'établissement des écoles Beau-Séjour et Cardinal-Léger, le Comité central de parents et le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

ATTENDU les avis défavorables reçus de deux des instances consultées, le Conseil d'établissement de l'école Enfants-du-Monde et le Comité régional de parents du regroupement Nord;

ATTENDU la volonté de permettre aux élèves de 1^{re} année du 3^e cycle de terminer leur primaire dans leur école actuelle;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification
– Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les modifications apportées aux bassins d'alimentation des écoles primaires Beau-Séjour, Cardinal-Léger et Enfants-du-Monde ainsi que la création d'un bassin pour la nouvelle école primaire Saint-Laurent Ouest et que l'application de telles modifications se fasse par transfert massif des élèves impliqués, à compter de l'année scolaire 2015-2016, selon la carte et les limites territoriales déposées au soutien de la présente résolution, le tout, pour valoir comme si au long récité;

D'accepter les demandes de choix d'école (sans transport) des parents des élèves de 1^{re} année du 3^e cycle en 2014-2015 visés par les nouvelles modifications de bassins, afin que leur enfant poursuive la 2^e année du 3^e cycle du primaire dans leur école actuelle.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Projet de
modification du
bassin
d'alimentation de
l'école Île-des-
Sœurs et
création d'un
bassin pour la
nouvelle école
primaire Île-des-
Sœurs II –
Retour de
consultation et
adoption**

CE14/15-04-131

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Limites territoriales des nouveaux bassins proposés
- C) Cartes géographiques des bassins proposés
- D) Synthèse des avis reçus
- E) Avis reçus
- F) Résolution #CC14/15-01-098

ATTENDU la résolution #CC14/15-01-098 du Conseil des commissaires de procéder à la consultation sur le projet de modification du bassin d'alimentation de l'école primaire Île-des-Sœurs et la création d'un bassin pour la nouvelle école primaire Île-des-Sœurs II;

ATTENDU QUE l'école primaire Île-des-Sœurs accueille déjà plus d'élèves que sa capacité d'accueil;

ATTENDU QUE la construction de la nouvelle école primaire Île-des-Sœurs II sera terminée et qu'elle pourra accueillir des élèves dès la rentrée 2015-2016;

ATTENDU l'assemblée publique d'information tenue le 28 janvier 2015 pour les parents de l'Île-des-Sœurs;

ATTENDU les avis reçus des instances consultées, soit le Conseil d'établissement de l'école Île-des-Sœurs, le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Sud et le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

ATTENDU la volonté de permettre aux élèves de 1^{re} année du 3^e cycle de terminer leur primaire dans leur école actuelle;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Caroline Varin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les modifications apportées au bassin d'alimentation de l'école primaire Île-des-Sœurs ainsi que la création d'un bassin (sans transport scolaire) pour la nouvelle école primaire Île-des-Sœurs II et que l'application de telles modifications se fasse par transfert massif des élèves impliqués, à compter de l'année scolaire 2015-2016, selon la carte et les limites territoriales déposées au soutien de la présente résolution, le tout, pour valoir comme si au long récépissé;

D'accepter toutes les demandes de choix d'école (sans transport) des parents des élèves de 1^{re} année du 3^e cycle en 2014-2015 visés par les nouvelles modifications de bassins, afin que leur enfant poursuive la 2^e année du 3^e cycle du primaire dans leur école actuelle.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères
d'inscription
2016-2017 –
École Guy-
Drummond –
Adoption pour
consultation**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2016-2017 – École Guy-Drummond (projet)
- C) Résolution du Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond
- D) Extrait de l'article 240 de la LIP

Les commissaires discutent de plusieurs aspects du dossier.

**Mme Marceau
s'absente de son
siège**

ADVENANT 20 h 25, madame Suzanne Marceau s'absente de son siège.

CE14/15-04-132

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer chaque année les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet d'une consultation;

ATTENDU la résolution favorable du Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond concernant les critères d'inscription 2016-2017;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, le projet de critères d'inscription 2016-2017, de l'école Guy-Drummond, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De consulter le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De déterminer la période de consultation du 8 avril au 5 juin 2015;

De recevoir le rapport et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de septembre 2015.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Critères
d'inscription
2016-2017 –
École Jonathan –
Adoption pour
consultation**

CC14/15-04-133

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2016-2017 – École Jonathan (projet)
- C) Résolution du Conseil d'établissement de l'école Jonathan
- D) Extrait de l'article 240 de la LIP

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer chaque année les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet d'une consultation;

ATTENDU la résolution favorable du Conseil d'établissement de l'école Jonathan concernant les critères d'inscription 2016-2017;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, le projet de critères d'inscription 2016-2017, de l'école Jonathan, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De consulter le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De déterminer la période de consultation du 8 avril au 5 juin 2015;

De recevoir le rapport et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de septembre 2015.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Mme Marceau
reprend son siège**

ADVENANT 20 h 27, madame Suzanne Marceau reprend son siège.

**Critères
d'inscription
2016-2017 –
École Nouvelle-
Querbes –
Adoption pour
consultation**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2016-2017 – École Nouvelle-Querbes (projet)
- C) Résolution du Conseil d'établissement de l'école Nouvelle-Querbes
- D) Extrait de l'article 240 de la LIP

CC14/15-04-134

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer chaque année les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet d'une consultation;

ATTENDU la résolution favorable du Conseil d'établissement de l'école Nouvelle-Querbes concernant les critères d'inscription 2016-2017;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, le projet de critères d'inscription 2016-2017, de l'école Nouvelle-Querbes, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De consulter le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De déterminer la période de consultation du 8 avril au 5 juin 2015;

De recevoir le rapport et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de septembre 2015.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Écoles John-F.-Kennedy, Marguerite-Bourgeoys, L'Eau-Vive et Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé – Modifications aux actes d'établissement – Adoption pour consultation

CC14/15-04-135

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Actes d'établissement modifiés des écoles John-F.-Kennedy, Marguerite-Bourgeoys, L'Eau-Vive et CEA Jeanne-Sauvé (projets)
- C) Actes d'établissement actuels des écoles John-F.-Kennedy, Marguerite-Bourgeoys, L'Eau-Vive et CEA Jeanne-Sauvé
- D) Résolution du Conseil d'établissement de l'école Marguerite-Bourgeoys
- E) Articles 39, 79, 100, 110.1 et 193 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU les besoins de locaux pour l'école John-F.-Kennedy dès la rentrée scolaire 2015-2016;

ATTENDU QUE, dès l'année scolaire 2015-2016, l'école Marguerite-Bourgeoys aura besoin de tous ses locaux pour accueillir sa clientèle;

ATTENDU la résolution du Conseil d'établissement de l'école Marguerite-Bourgeoys ne désirant plus recevoir les classes satellites de l'école John-F.-Kennedy;

ATTENDU QU'il est intéressant d'ouvrir des classes satellites de l'école John-F.-Kennedy à proximité du nouvel édifice situé à LaSalle;

ATTENDU QUE l'école L'Eau-Vive peut accueillir deux classes dès l'année scolaire 2015-2016 et que l'école est située à proximité de l'édifice Bélanger;

ATTENDU QUE les modifications demandées aux locaux mis à la disposition des établissements doivent être le reflet des utilisations souhaitées;

ATTENDU QUE les articles 39 et 100 de la Loi sur l'instruction publique précisent que, pour les écoles et les centres « *l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école (du centre) et l'ordre d'enseignement que l'établissement dispense* »;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement de l'école et du centre selon les articles 79 et 110.1 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193;

ATTENDU QUE ces modifications touchent des élèves HDAA, il a été convenu de demander un avis au Comité consultatif des services aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Claude Cuillerier, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, pour consultation auprès des Conseils d'établissement des écoles John-F.-Kennedy, Marguerite-Bourgeoys, L'Eau-Vive et du Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé ainsi que du Comité central de parents et du Comité consultatif des services aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les modifications aux actes d'établissement de tous ces établissements, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit;

De fixer la période de consultation du 8 avril au 22 mai 2015;

De recevoir le rapport sur la consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de juin 2015.

PROPOSITION ADOPTÉE.

École Saint-Laurent, école du Sas, Centre d'éducation des adultes Outremont et Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé – Modifications aux actes d'établissement – Adoption pour consultation

CC14/15-04-136

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Actes d'établissement modifiés des écoles Saint-Laurent, du Sas, CEA Outremont et CEA Jeanne-Sauvé (projets)
- C) Actes d'établissement actuels des écoles Saint-Laurent, du Sas, CEA Outremont et CEA Jeanne-Sauvé
- D) Plan des locaux occupés par l'école du Sas (sous-sol du 500, boul. Dollard à Outremont)
- E) Lettre explicative du Service des ressources éducatives
- F) Articles 39, 79, 100, 110.1 et 193 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE, dès l'année scolaire 2015-2016, le Service des ressources éducatives a l'intention d'ouvrir un nouveau point de service offrant les programmes « *Formation préparatoire au marché du travail (FPT)* » et « *Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (FMS)* » dans l'Ouest-de-l'Île pour les élèves du secondaire ayant un trouble du spectre de l'autisme ou un trouble de langage;

ATTENDU QUE ce nouveau point de service sera situé à l'édifice Pierrefonds du Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé (13280, rue Huntington);

ATTENDU QUE ce nouveau point de service offrira les mêmes services éducatifs que ceux offerts présentement par l'école Saint-Laurent à l'édifice Cardinal;

ATTENDU QUE ce nouveau point de service et l'édifice Cardinal relèveront dorénavant de l'école du Sas;

ATTENDU QUE les modifications demandées aux locaux mis à la disposition des établissements doivent être le reflet des utilisations souhaitées;

ATTENDU QUE les articles 39 et 100 de la Loi sur l'instruction publique précisent que, pour les écoles et les centres « *l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école (du centre) et l'ordre d'enseignement que l'établissement dispense* »;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement de l'école et du centre selon les articles 79 et 110.1 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193;

ATTENDU QUE ces modifications touchent certains élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme ou un trouble de langage, il a été convenu de demander un avis au Comité consultatif des services aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification
- Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, pour consultation auprès des Conseils d'établissement des écoles Saint-Laurent et du Sas et des Conseils d'établissement du Centre d'éducation des adultes Outremont et du Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé ainsi que du Comité central de parents et du Comité consultatif des services aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les modifications aux actes d'établissement de ces mêmes écoles et centres, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De fixer, exceptionnellement, une plus courte période de consultation, soit du 8 avril au 1^{er} mai 2015;

De recevoir le rapport sur la consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de mai 2015.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Délégués au
CGTSIM

Messieurs Claude Cuillerier et Denis Brousseau répondent aux questions de leurs collègues.

Délégués à
l'ACELF

Madame Abi Koné lance une invitation à ses collègues pour la semaine internationale de la francophonie.

Procès-verbal du
Comité exécutif
du 3 février 2015

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Capsule
d'internationalisation

Il n'y a pas de capsule d'internationalisation.

Participation au
39^e congrès
annuel de la
Fédération des
comités de
parents du
Québec les 29 et
30 mai 2015

Document déposé :

A) Programme – Informations pertinentes

ATTENDU que la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) tiendra son 39^e congrès annuel;

ATTENDU que le 39^e congrès annuel de la Fédération des comités de parents du Québec se tiendra les 29 et 30 mai 2015, au Campus Notre-Dame-de-Foy à Saint-Augustin-de-Desmaures, en banlieue de Québec, sous le thème « *L'engagement, source de changement* »;

ATTENDU la politique d'allocation pour les dépenses de fonction des commissaires — Frais de participation;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De déléguer les commissaires suivants :

- Madame Louise Leroux;
- Monsieur Christian Desjardins;

pour participer au 39^e congrès annuel de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ), les 29 et 30 mai 2015, au Campus Notre-Dame-de-Foy, sous le thème « *L'engagement, source de changement* »;

De défrayer les coûts reliés à cette délégation selon la politique «Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires »;

Que le ou les commissaires délégués remettent à la présidente, conformément à l'article 2.3.6 de la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires », un rapport des dépenses encourues dans les 30 jours suivant la fin de cette activité;

Que le ou les commissaires délégués remettent, conformément à l'article 2.4 de la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires », un rapport écrit de cette participation au Conseil des commissaires dans les 30 jours suivants la fin de l'activité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Information de la
présidence**

Madame Diane Lamarche-Venne précise que le 20 mars 2015, monsieur Yves Sylvain n'a pas pu se rendre au Festival Robotique First et a été remplacé par madame Louise Gaudreault.

**Information du
directeur général**

Monsieur Yves Sylvain brosse un tableau de ce qui circule dans le présent contexte budgétaire. Le 10 avril prochain, la CSMB devrait connaître les nouvelles règles budgétaires, pour l'année 2015-2016.

**Rapport sur les
délégations de
pouvoirs du
directeur général
pour la période du
24 février au 30
mars 2015**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Renouvellement
de l'adhésion de
la Commission
scolaire
Marguerite-
Bourgeoys à
l'Association
canadienne
d'éducation de
langue française
(ACELF) pour
l'année 2015-
2016**

Document déposé :

- A) Lettre de M. Yves St-Maurice, président de l'ACELF;
- B) Résolution CC13/14-04-148 et son amendement

ATTENDU que selon la résolution CC13/14-04-148, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) renouvelait son adhésion à l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) pour l'année 2014-2015 et y désignait deux délégués;

ATTENDU que selon la résolution CC14/15-01-099, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys désignait, suite aux élections scolaires, deux nouveaux représentants pour la durée de l'adhésion reconnue par l'Association canadienne d'éducation de langue française;

ATTENDU que l'ACELF est le seul organisme pan-canadien regroupant des membres de toutes les provinces et territoires, provenant de types divers d'organisation et d'ordres d'enseignement de langue française;

CC14/15-04-138

ATTENDU que le renouvellement de l'adhésion de la CSMB à l'ACELF procurera des échanges d'expertises avec la francophonie canadienne entière, surtout en matière de réflexions et de décisions stratégiques sur l'avenir de l'éducation française au Canada;

ATTENDU qu'une éducation de langue française de qualité constitue la pierre angulaire de l'émergence d'une communauté francophone forte et dynamique dans ce pays;

ATTENDU que l'amélioration de la qualité de la langue française dans les communications orales et écrites se retrouve parmi les valeurs retenues par la CSMB;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De renouveler l'adhésion de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à l'Association canadienne d'éducation de langue française pour l'année 2015-2016, à titre de membre collectif.

De nommer, à titre de délégués à l'Association canadienne d'éducation de langue française, pour l'année 2015-2016, les deux commissaires suivants :

- Madame Abi Koné;
- Monsieur Luc Landreville.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Document déposé :

- A) Résolution CC13/14-04-149 et ses amendements.

ATTENDU que selon la résolution CC13/14-04-149, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) renouvelait son adhésion à Sport et Loisir de l'île de Montréal pour l'année 2014-2015 et y désignait deux personnes pour la représenter;

ATTENDU que selon la résolution CC14/15-01-100, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys désignait, suite aux élections scolaires, un nouveau commissaire représentant, M. Claude Cuillerier, pour la durée de l'adhésion reconnue par le conseil d'administration de Sport et Loisir de l'Île de Montréal;

ATTENDU l'intérêt de la CSMB à participer aux travaux de l'Unité régionale de Loisir et de Sport pour l'île de Montréal, appelé « Sport et loisir de l'île de Montréal »;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De renouveler notre adhésion à Sport et Loisir de l'île de Montréal pour l'année 2015-2016;

**Renouvellement
de l'adhésion de
la Commission
scolaire
Marguerite-
Bourgeoys à
Sport et Loisir de
l'Île de Montréal
(SLIM) pour
l'année 2015-
2016**

CC14/15-04-139

De désigner, à titre de représentant pour la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, à l'assemblée générale annuelle ainsi que durant la durée de l'adhésion reconnue par le Conseil d'administration du Sport et Loisir de l'île de Montréal, les personnes suivantes :

- La coordonnatrice du Service des ressources éducatives
- Monsieur Claude Cuillerier, commissaire

PROPOSITION ADOPTÉE.

École Île-des-Sœurs

Madame Caroline Varin demande où en est le dossier.

Monsieur Yves Sylvain répond en donnant un bref état de l'avancement des travaux.

Levée de la séance

ADVENANT 20 h 45, la séance levée.

La présidente

Le secrétaire général